



# JURIS' PÉNAL

2<sup>ème</sup> édition

25 FICHES POUR COMPRENDRE ET RÉVISER  
LE DROIT PÉNAL

25 FICHES  
25 QUIZZ  
25 CONSEILS  
PRATIQUES

Rémi Raher

Enrick  Éditions





## JURIS' PÉNAL

25 fiches pour comprendre et réviser  
le droit pénal général

DU MÊME AUTEUR, CHEZ ENRICK B. EDITIONS :

*Chronique d'un étudiant en droit, tome 1* : mes conseils pour obtenir votre L1 (en y prenant du plaisir)

*Chronique d'un étudiant en droit, tome 2* : mes conseils pour réussir votre cursus (et trouver un emploi)

DANS LA COLLECTION « JURISCOACH » :

*Juris' Constit* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit constitutionnel

*Juris' Intro* : 25 fiches pour comprendre et réviser l'introduction générale au droit

*Juris' Europe* : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions européennes

*Juris' V<sup>e</sup>* : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions politiques de la V<sup>ème</sup> République

*Juris' Personnes* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des personnes

*Juris' Famille* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit de la famille

*Juris' Insti* : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions administratives et judiciaires

*Juris' Oblig* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des obligations

*Juris' Admin* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit administratif

*Juris' Travail* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit du travail

*Juris' Business* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des affaires

*Juris' Fiscal* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit fiscal

*Juris' Data* : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des données numériques

RÉMI RAHER

# JURIS' PÉNAL

25 fiches  
pour comprendre et réviser  
le droit pénal général

Enrick   
— ÉDITIONS —

[www.juriswin.com](http://www.juriswin.com)

© Enrick B. Editions, 2021, Paris

[www.enrickb-editions.com](http://www.enrickb-editions.com)

Tous droits réservés

Conception couverture : Marie Dortier

Réalisation couverture : Conandgo

ISBN : 978-2-35644-840-8

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

# Sommaire

MODE D'EMPLOI	
COMMENT UTILISER CE LIVRE ?.....	13
FICHE N° 1. LE PRINCIPE DE LA LÉGALITÉ	
DES DÉLITS ET DES PEINES .....	15
La prévisibilité de la loi pénale .....	15
L'interprétation stricte de la loi par les juges .....	16
FICHE N° 2. LA RESPONSABILITÉ PÉNALE .....	21
La responsabilité des personnes physiques.....	21
La responsabilité des personnes morales.....	22
FICHE N° 3.	
LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS.....	27
Les contraventions, les délits, et les crimes .....	27
Les infractions simples, complexes, continues et d'habitude .....	28
FICHE N° 4.	
LE TERRITOIRE DE LA LOI PÉNALE .....	33
La localisation de l'infraction en France .....	33
La théorie de l'indivisibilité .....	34
L'infraction commise à l'étranger .....	34



FICHE N° 5. L'INDIFFÉRENCE DE MOBILE.....	39
L'élément moral de l'infraction .....	39
L'indifférence de mobile.....	40
FICHE N° 6. L'INFRACTION ET LA COMMISSION PAR OMISSION.....	45
L'infraction par action ou par omission.....	45
La question de la commission par omission .....	45
FICHE N° 7. LA NOTION DE FLAGRANCE .....	51
Flagrance formelle et flagrance par présomption .....	51
Les conditions de l'enquête de flagrance .....	52
FICHE N° 8. LA PRÉMÉDITATION.....	57
La préméditation : substance et conséquences .....	57
L'appréciation et la nature de la préméditation .....	58
FICHE N° 9. LA COMPLICITÉ ET LA COACTION.....	61
L'acte de complicité .....	61
La complicité par assistance et la complicité par instigation .....	62
FICHE N° 10. LA TENTATIVE.....	67
Le commencement d'exécution .....	67
L'absence de désistement volontaire .....	68
FICHE N° 11. LA RÉCIDIVE .....	73
La récidive et la réitération .....	73
La récidive des personnes physiques .....	74
La récidive des personnes morales.....	75
FICHE N° 12. LE CONCOURS D'INFRACTIONS.....	79
Le concours idéal d'infractions .....	79
Le concours réel d'infractions.....	80

FICHE N° 13. LA LÉGITIME DÉFENSE .....	85
Les conditions de la légitime défense.....	85
La réaction de légitime défense.....	86
FICHE N° 14. L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ.....	91
Une situation de danger.....	91
Un acte justifié.....	92
FICHE N° 15. LA CONTRAINTE PHYSIQUE ET MORALE.....	95
L'irrésistibilité de la contrainte physique.....	95
L'irrésistibilité de la contrainte morale.....	95
L'imprévisibilité .....	96
FICHE N° 16. L'ERREUR DE DROIT ET L'ERREUR DE FAIT .....	101
L'erreur de droit.....	101
L'erreur de fait dans le cadre d'une infraction intentionnelle .....	102
L'erreur de fait dans le cadre d'une infraction non-intentionnelle.....	103
FICHE N° 17. LES PEINES PRINCIPALES POUR LES PERSONNES PHYSIQUES.....	107
Les peines criminelles.....	119
Les peines correctionnelles.....	108
Les peines contraventionnelles .....	109
FICHE N° 18. LES PEINES DE SUBSTITUTION.....	113
La nature des peines de substitution .....	113
Le régime des peines de substitution .....	115
FICHE N° 19. LES PEINES COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSOIRES .....	119
Les peines complémentaires .....	119
Les peines accessoires.....	120

FICHE N° 20. LES INTERDICTIONS LIÉES AU TERRITOIRE .....	125
L'interdiction de séjour sur une fraction du territoire .....	125
L'interdiction de séjour sur la totalité du territoire français .....	126
L'interdiction de quitter le territoire.....	127
FICHE N° 21. LES MESURES DE SÛRETÉ.....	131
La différence entre la peine et la mesure de sûreté .....	131
La distinction des peines et des mesures de sûreté .....	132
FICHE N° 22. LE SURSIS .....	137
Le sursis simple.....	137
Le sursis avec mise à l'épreuve .....	138
FICHE N° 23. L'ÉVITEMENT DE PEINE .....	143
L'ajournement de peine.....	143
La dispense de peine .....	145
FICHE N° 24. LES PEINES POUR LES PERSONNES MORALES .....	149
La peine principale en matière criminelle ou correctionnelle.....	149
Les peines complémentaires en matière criminelle ou correctionnelle.....	150
Les peines contraventionnelles .....	151
FICHE N° 25. LES PEINES PRONONCÉES EN UNION EUROPÉENNE .....	155
Les effets du caractère étranger d'une peine exécutée en France .....	155
Les effets du droit français sur une peine étrangère .....	156

TEST FINAL	
25 QUESTIONS	
POUR UNE ULTIME RÉVISION .....	161
ANNEXES & BONUS .....	167



## MODE D'EMPLOI

# Comment utiliser ce livre ?

Bonjour et bienvenue dans Juris' Pénal !

Des manuels avec plein de pages et trop de choses à retenir, vous en avez déjà. Le but de ce livre est donc de faire les choses de façon différente, en vous proposant 25 fiches de révisions thématiques sur le droit pénal : la classification des infractions, la notion de flagrance, la complicité et la coaction, les mesures de sûreté, les peines principales et les peines de substitution, le sursis...

Vous constaterez que chaque fiche est synthétique (le manuscrit de chacune d'elles tient sur deux pages A4 maximum) et qu'elle est suivie d'un quiz composé de trois questions à choix multiple afin de vérifier que vous avez bien retenu les notions abordées. Vous pouvez donc dérouler le sommaire comme il vous est proposé, ou vous rendre directement à la thématique qui vous intéresse, voire qui vous pose problème, au moment donné.

De plus, chaque fiche est complétée par un « conseil de coach » qui aborde les questions d'organisation, d'orientation, de révisions... et toutes sortes d'astuces pour faciliter votre cursus. Certaines idées vous plairont, d'autres peut-être moins, donc vous conserverez ce qui peut vous aider et oublierez ce qui vous dérange : l'important est de faire ce qui vous convient, pas ce qui vous pénalise !

Enfin, ce livre s'achève par un test de révisions final, avec 25 questions ouvertes auxquelles vous devrez répondre afin de vous assurer d'avoir bien retenu le contenu. Si vous faites un « sans faute », vous êtes probablement dans les *starting-blocks* pour les examens. Mais si ce n'est pas le cas, il peut être utile de revenir en arrière pour combler vos lacunes...

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite une bonne lecture et beaucoup de réussite dans vos projets.

**Rémi Raher**  
*www.juriswin.com*

## Le principe de la légalité des délits et des peines

Le principe de la légalité des délits et des peines est un principe fondamental du droit français, inscrit à la fois dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Convention européenne des droits de l'Homme et le Pacte international des droits civils et politiques. Ce principe de légalité est simple : seuls les faits incriminés au moment de leur commission et pour lesquels une peine est prévue peuvent faire l'objet d'une procédure judiciaire et d'une condamnation pénale.

### La prévisibilité de la loi pénale

Un corollaire direct du principe de légalité est l'exigence de la clarté et la prévisibilité de la loi. La loi doit être précise, claire et sans ambiguïté pour que le principe de légalité soit respecté : une loi incompréhensible empêche les individus de connaître la loi et les infractions mal définies ne peuvent donc leur être appliquées.

Il n'est possible de condamner une personne physique ou morale pour la commission d'une infraction que si cette personne a connaissance du caractère délictueux de son acte au moment de sa commission. Ainsi, les infractions doivent être définies « *en termes suffisamment clairs et précis pour exclure l'arbitraire* » (DC, 1981, Sécurité et liberté).



## L'interprétation stricte de la loi par les juges

Le principe de légalité implique l'interprétation stricte de la loi pénale : les textes doivent être précis afin que les juges puissent les appliquer strictement.

- *Exemple : le statut du fœtus*

L'homicide involontaire est le fait d'ôter involontairement la vie à un être humain vivant et viable. On peut donc s'interroger pour savoir si l'on peut considérer le fœtus comme un être humain vivant et viable.

En partant du principe que le fœtus n'a pas la personnalité juridique (il ne peut donc pas être considéré comme une personne physique) et qu'il n'est pas viable en dehors du ventre de sa mère (il ne peut donc pas être considéré comme un être humain vivant et viable), la chambre criminelle de la Cour de cassation s'est tenue au respect du principe de l'interprétation stricte de la loi pénale : l'atteinte involontaire à la vie ne s'applique pas au fœtus.

- *Exemple : conduite et usage de stupéfiants*

En 2011, le Conseil constitutionnel a été saisi d'une QPC concernant l'article L. 235-1 du Code de la route. Ce texte prévoit que toute personne qui conduit un véhicule après avoir fait un usage de stupéfiants encourt une peine de deux ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Les requérants invoquent que l'absence de précision du taux de présence dans le sang de ces substances ne permet pas l'application stricte de la loi pénale par le juge.

En effet, sans précision sur ce taux, le juge est dans l'obligation de procéder par déduction, analogie ou induction... Or la loi le lui interdit, donc le texte a été déclaré inconstitutionnel.

## – Quiz –

**1 – Le principe de légalité des délits est un principe à valeur :**

- A – Constitutionnelle, conventionnelle et législative
- B – Réglementaire
- C – Décrétale

**2 – Pour que le principe de légalité soit respecté, il est nécessaire que la loi soit :**

- A – Connue de tous les citoyens
- B – Publiée au Journal officiel de la République française
- C – Précise, claire et sans ambiguïté

**3 – Le principe d'interprétation stricte de la loi pénale ne permet :**

- A – Qu'une interprétation de la lettre du texte
- B – Qu'une interprétation téléologique
- C – Qu'une utilisation de la méthode analogique

## ★ CONSEIL DE COACH ★

### ① Méthodologie du cas pratique

Ce qu'on vous demande quand vous faites un cas pratique, ce n'est pas de faire une présentation théorique froide et distante qui permettra à votre correcteur de déchaîner sa frustration devant un tas de copies insipides. Enfin, vous pouvez essayer, mais le résultat est prévisible.

Au contraire, l'exercice est très... pratique, comme son nom l'indique. Il consiste à vous mettre dans la peau d'un conseiller juridique et à présenter à un client sa situation au regard du droit, en détaillant les options qui s'offrent à lui, mais aussi et SURTOUT à lui proposer une solution. La personne qui vient vous demander conseil ne doit pas repartir avec encore plus de questions mais bien avec une réponse !

Partant de là, il apparaît évident que cet exercice demande :

- une introduction, qui présente les faits utiles à la compréhension du cas et les problèmes de droit qui se posent ;
- un développement, avec l'énumération des options possibles et leurs conséquences (opportunités, limites, inconvénients) ;
- une conclusion, qui résume les réponses envisageables et donne la solution à la question posée.

Ainsi, dans l'introduction, vous devez d'abord extraire du cas présenté les éléments de « l'histoire » nécessaires à la compréhension du problème de droit. Puis dans le développement, vous devez qualifier les faits en droit, c'est-à-dire donner une traduction de ces faits en des termes juridiques. Enfin, dans la conclusion, vous devez donner une réponse au problème au regard des éléments juridiques présentés précédemment : c'est l'application de la règle de droit à l'espèce.